



## **MARCHÉ DU TRAVAIL DES PREMIÈRES NATIONS**

### **APERÇU**

Les travaux de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur une nouvelle stratégie distincte sur le marché du travail des Premières Nations découlent des résolutions des Chefs en assemblée liées au portefeuille économique.

Ces résolutions, y compris la résolution n° 25/2018, *Prochaines étapes en vue d'une Stratégie distincte sur le marché du travail des Premières Nations*, donnent une orientation à l'APN, affirment les droits des Premières Nations à de meilleures conditions économiques et sociales, demandent le déploiement d'efforts pour s'attaquer aux obstacles personnels et systémiques qui freinent les débouchés sur le marché du travail pour les Premières Nations, et

appuient l'accès et les solutions à une plus grande indépendance économique.

Les Chefs en assemblée de l'APN ont demandé au Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) d'appeler la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail à combler l'insuffisance du budget de 2018 et à lancer un processus parallèle pour la délégation complète de l'autorité et de la compétence en matière de marché du travail et de continuer sa collaboration avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour la mise en œuvre d'une Stratégie sur le marché du travail pour les Premières Nations.

### **COMPTE RENDU**

Le gouvernement du Canada a reconnu l'importance d'une approche basée sur une identité distincte qui reconnaît les besoins uniques des Premières Nations. Le budget de 2018 contient un volet des Premières Nations qui prévoit fournir 1,1 milliard de dollars sur cinq ans et 235,7 millions de dollars par an par la suite pour mettre davantage l'accent sur la formation liée à des emplois d'une plus grande qualité et mieux rémunérés plutôt que sur le réemploi rapide et permettre ainsi une carrière réussie à long terme.

Le CCDRH a signalé à la ministre Hajdu, Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Travail Canada, que le budget de 2018 constituait un bon point de départ par rapport aux investissements nécessaires. Cependant, il ne prend pas en compte l'inflation et l'augmentation de la population. De plus, il ne sépare pas les fonds destinés au financement des programmes de

l'appui nécessaire pour la mise sur pied d'un conseil du marché du travail des Premières Nations et des moyens connexes, comme recommandé par les Premières Nations.

L'APN continue de demander le transfert complet de l'autorité des programmes du marché du travail aux Premières Nations. L'APN continue aussi d'exiger l'octroi de ressources pour une nouvelle structure de soutien et de renforcement des capacités, comme un conseil et un secrétariat du marché du travail des Premières Nations, non puisées dans les fonds du programme sur le marché du travail des Premières Nations. L'APN continuera de travailler en vue de trouver des façons de combler les besoins en matière d'information et de recherche pour aider les Premières Nations et les organismes de services des Premières Nations et de collaborer avec le gouvernement du Canada pour réduire ou

# COMPTE RENDU

## Mars 2019

éliminer le rôle de Service Canada, à mesure du renforcement des capacités localement et dans les régions,

Un sous-groupe de travail technique (SGTT) des Premières Nations sur les ressources humaines, composé de représentants régionaux des Premières Nations et de l'APN, a travaillé avec EDSC à la mise en œuvre de la stratégie des Premières Nations. De plus, le Secteur du développement économique de l'APN a mis sur pied des groupes de travail sur la transition, comprenant des représentants de 57 organismes du marché du travail des Premières Nations, qui se sont portés volontaires pour travailler avec EDSC dans la phase de transition et de mise en œuvre.

En juillet 2018, la résolution n° 25/2018, *Prochaines étapes en vue d'une stratégie distincte sur le marché du travail des Premières Nations*, a été adoptée pour enjoindre au CCDRH et aux groupes de travail techniques de continuer à travailler avec EDSC afin de répondre aux impacts financiers de l'inflation et de la croissance démographique, fournir un soutien financier pour le développement des capacités et de faire progresser le contrôle par les gouvernements des

Premières Nations de l'autorité et de la compétence en ce qui concerne le marché du travail.

Le sous-groupe de travail technique et les groupes de travail en vue de la transition ont concentré leurs efforts sur les mesures de rendement, le renforcement des capacités, les besoins en information concernant le marché du travail et l'impact de l'inflation et de la croissance démographique qui n'ont pas été abordées dans le budget de 2018.

L'APN a organisé deux rencontres nationales sur le marché du travail des Premières Nations les 13 et 14 septembre 2018 et les 6 et 7 novembre 2018 afin de communiquer les progrès concernant l'élaboration conjointe et la mise en œuvre des exigences du nouveau cadre qui formera la Stratégie sur le marché du travail pour les Premières Nations. Les discussions ont porté sur l'élaboration d'un modèle juste et équitable d'allocation des fonds, les modalités d'un nouvel accord sur le marché du travail des Premières Nations, des concepts potentiels pour la capacité structurelle, les services urbains et l'accessibilité et la planification pour les nouveaux signataires d'ententes des Premières Nations.

## PROCHAINES ÉTAPES

- Continuer de coordonner le point de vue des Premières Nations pour établir le volet distinct des Premières Nations du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA) qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.
- Ébaucher, avec EDSC, le processus d'élaboration conjointe, l'élaboration du nouvel accord, les objectifs des mesures de rendement et les activités continues en matière d'évaluation des capacités, de mesures de soutien et de recherche et de développement de données sur le marché du travail.
- Chercher des appuis en vue de l'inclusion concrète des Premières Nations à la prochaine réunion des ministres fédéraux responsables du marché du travail (MFMT).
- Continuer d'examiner la planification, le concept et le rôle d'un Conseil du marché du travail et d'un Secrétariat du marché du travail. La discussion est axée sur la mise au point d'un instrument pour fournir du soutien et des capacités, assurer la liaison avec le gouvernement du Canada, orienter les recherches et le développement, et demeurer en contact avec les partenaires, organisations et organismes du marché du travail des Premières Nations sous le contrôle et leadership des Premières Nations.